

Commission Tourisme du 17 novembre 2015

COMPTE RENDU

Présent(e)s : Mme Joséphine CHAMBON, M. Jean-Claude GIORDANA, Mme Agnès PALMIE, M. Claude VERIL.

Salarié(e)s : Lydie AMELIN, Valérie CICUTO, Pascal MARY, William MASCHERETTI.

Technicienne ADT 82 : Laurence DELZARS.

Excusé : M. Philippe LASGUIGNES.

Absent(e)s : Mme Jacqueline CIUCCI, Mme Dominique PARCELLIER, M. Denis PIGNON, M. Alain RAYNAL.

Ordre du jour :

- Devis site internet
- Taxe de séjour
- Dossier LEADER

Devis site internet.

Suite à la validation du cahier des charges, présenté en commission le 6 octobre 2015, un appel à devis a été soumis à 5 entreprises.

Les 3 réponses ont été analysées en partenariat avec l'ADT 82 selon des critères précis portant sur la valeur budgétaire de l'offre, la qualité technique, l'ergonomie et l'esthétique et d'autres éléments complémentaires **(tableau comparatif joint en annexe)**.

Après pondération des résultats, c'est la société Laetis qui est retenue.

Montant du devis : 14 376 € TTC + 1 188 € TTC/an les années suivantes (hébergement, référencement, support technique).

L'offre de ce prestataire sera soumise au vote du Conseil Communautaire le 8 décembre 2015.

Une demande de subvention sera déposée en parallèle au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Taxe de séjour.

La réforme de la taxe de séjour nous oblige à réviser certains tarifs en cours sur la communauté de communes.

Un tableau de projection financière **(joint en annexe)** est présenté aux membres de la commission.

Il est décidé de proposer au vote du conseil communautaire d'appliquer le tarif plancher pour toutes les catégories d'hébergement (sauf si création de palaces).

La révision des tarifs impacte les meublés 4* (0.65€ au lieu de 0.50€ actuellement), les hôtels 2* (0.50€ au lieu de 0.30€ actuellement), les hôtels 1* ou non classés (0.50€ au lieu de 0.20€ actuellement).

Un courrier sera à nouveau adressé aux mairies pour inciter les propriétaires à déclarer leur hébergement (meublés de tourisme et chambres d'hôtes).

Une analyse de la recette 2015 sera effectuée après retour de toutes les déclarations, pour évaluer les écarts avec les taux de fréquentation départementaux.

Une projection de la consommation et du poids de l'économie touristique sera présentée en parallèle.

Dossier LEADER.

Les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention ne sont pas encore définies.

La réorganisation, la stratégie et les actions engagées semblent éligibles mais ne seront peut-être pas financées si elles ont été réalisées avant l'appel à projets.

Questions diverses.

Travaux local accueil Lauzerte.

Suite à la dernière réunion de la commission tourisme, la commission travaux est passée visiter les locaux de l'OT de Lauzerte et a pris note des travaux à réaliser.

Concernant les travaux, M. VERIL souhaiterait que ce soit la Mairie de Lauzerte, propriétaire in fine du bâtiment, qui prenne en charge ces travaux.

Emploi d'avenir.

Le poste est à présent pourvu. La personne recrutée assurera un poste d'agent d'accueil de mi-juin à mi-septembre.